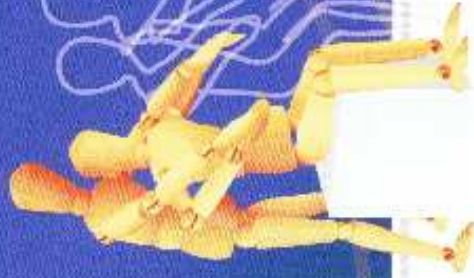


**N'hésitez pas à  
demander  
l'intervention  
d'un ergothérapeute.**



Actuellement, les actes  
d'ergothérapie ne sont pas  
remboursés  
par l'assurance maladie.  
Vous pouvez contacter LORSEP :  
une solution adaptée à  
vos besoins et attentes  
peut vous être proposée.

Patients  
Sclérose en Plaques



**Un ergothérapeute  
Pourquoi ?  
Comment ?**



**LORSEP**

19 bis, rue de la République  
54510 Tomblaine

- Tél : 03 83 30 27 78
- Fax : 03 83 30 76 17
- Web : <http://www.lorsep.org>
- Mail : [lorsep@wanadoo.fr](mailto:lorsep@wanadoo.fr)

**LORSEP**

Groupement Lorrain pour la prise en charge  
des Patients atteints de  
Sclérose en Plaques

## Notre objectif :

Identifier  
les besoins  
du patient  
pour améliorer  
sa prise en  
charge globale  
à proximité de  
son lieu de vie.

[www.lorsep.org](http://www.lorsep.org)



LORSEP Association Loi 1901



### 1 ÉVALUER

(sur prescription médicale)

Si vous rencontrez des difficultés dans vos activités au quotidien, un ergothérapeute peut vous aider à les résoudre.

Sur prescription médicale, il évalue à votre domicile :

- vos habitudes de vie,
- vos difficultés dans les activités de la vie quotidienne,
- vos besoins en aides techniques, aides humaines, et aménagements de votre domicile.

### 2 RÉÉDUIQUER

(sur prescription médicale en coordination avec les autres acteurs de soin)

#### L'ergothérapeute vous guide

Pour prévenir, conserver, restaurer, optimiser votre autonomie dans les activités de la vie quotidienne :

- En vous mettant en situation d'activité, il vous apprend les gestes aidants : passer d'une position à l'autre, garder le maximum de mobilité à la maison et à l'extérieur, utiliser vos membres supérieurs,
- En vous entraînant aux activités, il vous permet de maintenir les fonctions atteintes : toilette, habillage, repas, écriture, travail, loisirs.

### 3 RÉADAPTER

(prescription selon aides techniques préconisées)

#### Pour compenser vos difficultés

L'ergothérapeute vous conseille sur :

- les installations,
- les aides techniques.

Il vous apprend à les utiliser.

Il met en place les moyens de compensation : ordinateur, contrôle de l'environnement, mémo, ...

Il propose les aménagements de votre domicile. Il forme les aidants à solliciter au mieux vos capacités.